



PROPOSITION D'ASSURANCE "RAPATRIEMENT DE CORPS"

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

_____ Pays _____

Email : _____ Tél : _____

Situation familiale : _____

Votre association : _____

Adresse complète de l'association : _____

_____ Pays _____

Email : _____ Tél : _____

J'autorise _____

à souscrire cette assurance auprès de la **SAPS** sur
ma tête et à payer la prime d'assurance
correspondante.

Le / /

N.B : Cette assurance prend effet trois jours
après la date de souscription.

Signature

شركة التأمين الإحتياط و الصحة
SOCIÉTÉ d'ASSURANCE de PREVOYANCE et de SANTE
Société par actions au capital social de 1 000 000 000 de Dinars

*Compatriotes résidant à l'étranger,
ceci vous intéresse*

L'ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS



Pensez-y et parlez-en à vos proches

De quoi s'agit-il ?

Cette assurance a pour objet de garantir l'organisation et la prise en charge, des frais réels, par l'assisteur, du transfert du corps de l'assuré(e) vers le lieu d'inhumation en Algérie et la mise à disposition à un proche parent d'un billet d'avion aller-retour pour accompagner le corps.

On entend par transfert de corps les opérations suivantes :

- ▶ Accomplissement des formalités administratives liées au décès,
- ▶ Traitement post-mortem et toilette rituelle,
- ▶ Mise en bière (cercueil),
- ▶ Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation.

On entend par proche parent :

Epoux, épouse, père, mère, frère, sœur et descendant direct.

Les + de cette assurance :

- ▶ Accordée pour tous les âges.
- ▶ Valable dans le monde entier.
- ▶ Aucune formalité médicale.
- ▶ Prise en charge directe des frais par l'assisteur.

Comment souscrire ?

Cette assurance peut être souscrite, soit individuellement en Algérie, soit collectivement, par des associations d'émigrés Algériens dans le cadre de contrats collectifs à souscrire avec la **S.A.P.S.**

Pour souscrire à distance, détacher la proposition d'assurance ci-jointe, la remplir, la signer puis la remettre à votre association ou bien l'envoyer à votre parent résidant en Algérie que vous avez désigné pour la souscription dudit contrat, auprès de la **S.A.P.S.**, contre paiement de la prime d'assurance.

A Quel prix ?

Le montant de la prime d'assurance est de deux mille cinq cents Dinars Algériens par personne assurée et par an, tous âges confondus et quelque soit le pays de résidence de l'assuré.

En cas de souscriptions collectives, des réductions substantielles sont accordées, en fonction du nombre d'assurés.

Que faire en cas de décès d'une personne assurée ?

Un membre de la famille ou toute personne concernée doit contacter l'assisteur, dans les **72 heures** qui suivent le décès, en l'appelant au numéro de téléphone **+33 5 49 34 81 78**, en lui fournissant toutes les informations nécessaires.

L'Assisteur (**INTER MUTUELLES ASSISTANCE Niort France**) est le seul habilité à choisir l'entreprise de pompe funèbre.

En partenariat avec
le Groupe **MACIF France**



شركة التأمين الإحتياط و الصحة

SOCIÉTÉ d'ASSURANCE de PREVOYANCE et de SANTE

Société par actions au capital social de 1 000 000 000 de Dinars

22, rue Didouche Mourad - Alger

Tél. : +213 (0) 21 63.40.24/ 21 63.35.25

Fax : +213 (0) 21 63.39.83